



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 02
Absents : 05
Votants : 26
Convoqués le 09/03/2022
Affiché le 22/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Corinne GOUZY, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Cédric HAMMER, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : Mmes Sophie RENARD donne procuration à Bastien HO, Corinne PONS donne procuration à Denis TURREL.

Absent(e)s excusé(e)s : MM. Sophie RENARD, Pierre HELLÉ, Franck QUIN, Corinne PONS.

Absent : M. Bernard BARRAU.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

3. Ajout d'un point « Atlas de la Biodiversité Communale.

Monsieur le Maire souhaite l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal à savoir « L'appel à projet d'un Atlas de la Biodiversité Communale » et demande l'accord à l'ensemble des conseillers. Le conseil donne son aval.

Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Composition de la commission Action sociale.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Corinne Gouzy d'intégrer la commission Action sociale.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les élus et la population pour leur solidarité au peuple ukrainien et indique que la commune a pavoisé le bâtiment de la mairie du drapeau ukrainien en signe de solidarité. Également, il souligne les actions menées par le service communal d'action sociale de la Mairie et Madame Libret-Lautard, adjointe en charge de la solidarité et l'action sociale. Il précise qu'une famille ukrainienne vient d'être accueillie. Il remercie également, le directeur de la Régie des Transports de Carbone qui a mis à disposition un véhicule parti en Ukraine pour apporter du matériel médical et qui reviendra avec 2 familles ukrainiennes.

Madame Tempesta indique que la MJC prévoit un départ le 26 mars 2022.

Arrivée de Madame Vallania.

5. Motion de soutien au peuple ukrainien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien au peuple ukrainien.

Il fait part des actions engagées par la municipalité : drapeau ukrainien sur le fronton de la mairie, appel aux dons ou à la mise à disposition de logements vacants en sus des démarches locales (Communauté de communes du Volvestre, association Yaroslavna) et nationales (AMF-Protection civile-AMFR).

Il ajoute que le CCAS mettra un appartement d'urgence à disposition.

En effet face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'association des maires ruraux de France (AMFR), l'association des maires de France (AMF) et la Protection civile appellent ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'AMFR et l'AMF ont fait part de tout leur soutien et solidarité au peuple ukrainien. L'AMFR invite ses membres à œuvrer pour initier des jumelages entre communes rurales. L'AMF, quant à elle, soutient la mobilisation des communes de France et propose une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune avec la Protection civile est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes grâce au maillage territorial de la Protection civile.

Pour assurer cette mission solidaire, l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'une subvention de 2000 € qui sera versée à la Protection civile.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

6. Parrainage.

Monsieur le Maire explique qu'un de nos jeunes administrés apprenti chez les compagnons du devoir de Colomiers est candidat au concours « d'un des meilleurs apprentis de France 2022 » pour le métier de serrurier. La société des Meilleurs Ouvriers de France de la Haute Garonne, déclarée d'utilité publique, sollicite le parrainage de la collectivité à hauteur de 50 € afin notamment de couvrir les frais inhérents à l'organisation d'un tel concours.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser cette somme.

Madame Lacoste souhaite que le conseil soit informé à l'issue du concours.

Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

7. Vote des budgets primitifs 2022 et affectation du résultat

Suite au débat d'orientations budgétaires du 22 février 2022, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de voter les budgets primitifs 2022.

Monsieur Benarfa, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation des budgets primitifs suivants :

- **BUDGET DE LA COMMUNE (Annexe n°01)**

Monsieur Benarfa précise que le vote se fait par chapitres.

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de 866 254.73 € pour l'exercice 2021. Compte tenu des besoins de la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé d'affecter 350 000 € à la section de fonctionnement et 516 254.73 € à la section d'investissement du Budget Principal 2022.

Il ajoute également qu'il y a lieu de voter les taux de fiscalité simultanément au vote du budget et souligne que ces taux ne sont pas augmentés.

| TAXES | Proposition taux 2022 en % |
|-------------------------------------|---|
| TAXE D'HABITATION | Gel du taux sur les résidences secondaires et les logements vacants |
| FONCIER BATI | 39.67 |
| FONCIER NON BATI | 86.23 |
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | 29.31 |

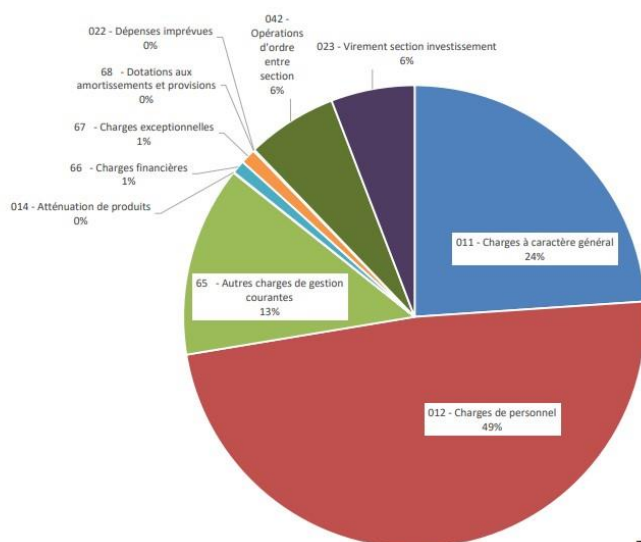
Concernant le vote des subventions, Monsieur le Maire précise que les élus ayant des fonctions exécutives ou des liens particuliers avec certaines associations ne prendront pas part au vote (MM. HENRY, DEDIEU, PONS, CANITROT, LACOSTE, VALLANIA, HAMMER).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Benarfa ainsi que les membres de la commission des finances, Madame Martin Directrice Générale des Services et les services administratifs.

Monsieur Benarfa s'associe à Monsieur le Maire pour rappeler le travail de qualité effectué.

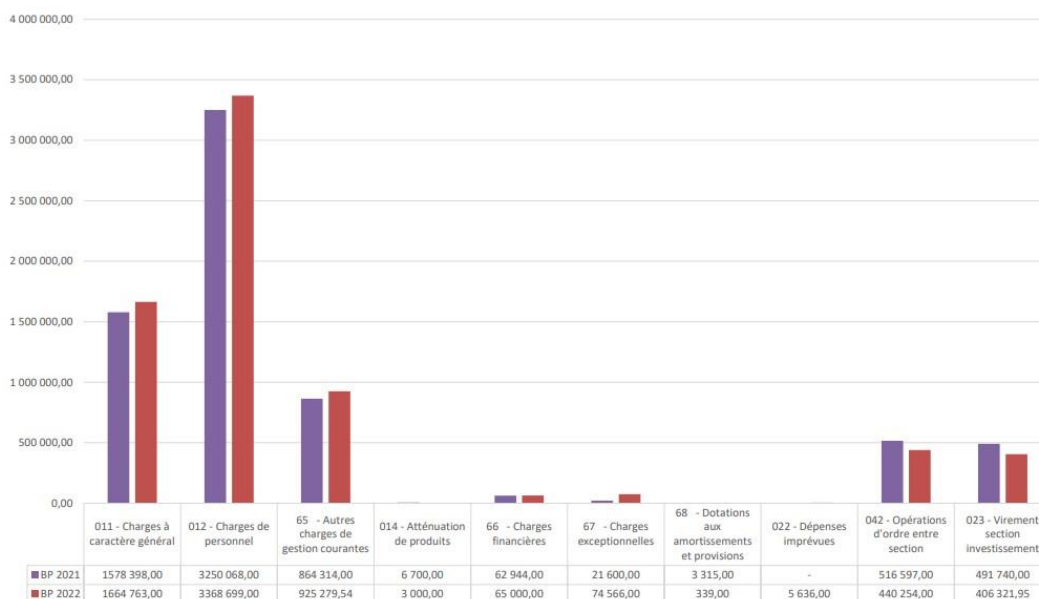
Arrivée de Monsieur Cot.

Dépenses de fonctionnement – BP 2022



TOTAL = 6 953 858,49 €

Dépenses de fonctionnement – BP 2022

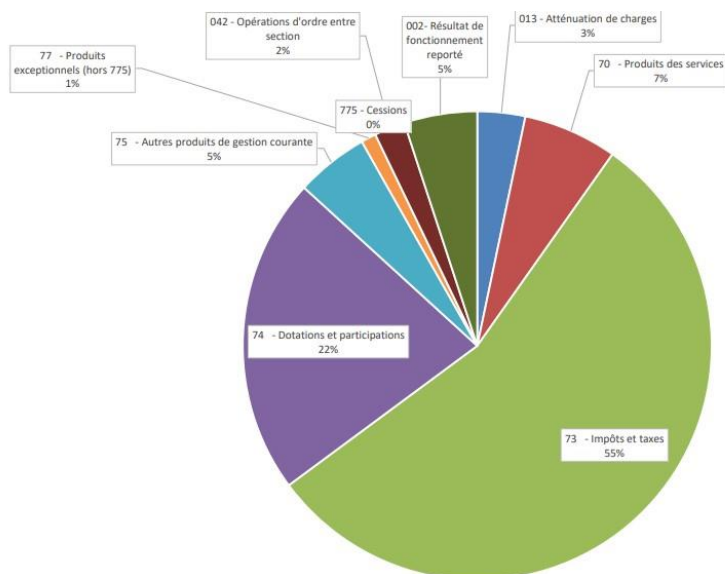


Madame Martin présente l'architecture générale du budget.
Elle énumère les variations notables à savoir :

- Chapitre 11 : On note l'impact lié à l'augmentation des fluides (carburant, énergies) et les coûts des fournitures pour la réalisation des travaux en régie. Il est prévu également un budget pour l'organisation des fêtes de la Saint-Laurent suite à la dissolution du Comité des Fêtes (65 500 €) ainsi que d'autres nouvelles dépenses telles que la cotisation au PETR et une somme dévolue au fonctionnement du CMJ.
- Chapitre 12 : Pour les charges relatives au personnel l'augmentation de 3.5 % s'explique par les embauches pour les nouvelles cuisines et la permaculture, la hausse des cotisations assurances. Suite à l'annonce faite par le gouvernement, il faudra très certainement prévoir en cours d'année un budget supplémentaire lié à l'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.
- Chapitre 65 : Augmente de 6.6 % en lien notamment avec l'augmentation de la subvention de la MJC.
- Chapitre 66 : il s'agit des intérêts de la dette qui évoluent légèrement en raison du nouvel emprunt contracté en 2021 pour financer la construction des cuisines dans les écoles notamment.
- Chapitre 67 : Ce chapitre prévoit les subventions exceptionnelles aux associations ainsi que le remboursement d'un dégrèvement de la taxe sur les terrains rendus constructibles à un pétitionnaire.
- Chapitre 022 : Ce chapitre constitue des dépenses imprévues dans lequel la collectivité a budgétisé les subventions aux écoles qui seront définitivement votées en septembre prochain
- Mme Martin précise que la section de fonctionnement permet de virer 406 321.95 € à la section d'investissement (en baisse par rapport à 2021)

Monsieur le Maire revient sur les dépenses et explique que l'addition des charges de personnel et des charges à caractère général constitue le taux de rigidité des collectivités locales soit 73 %. Il s'agit des dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la collectivité. Il faut les comparer aux recettes de la collectivité qui sont perçues de façon certaine

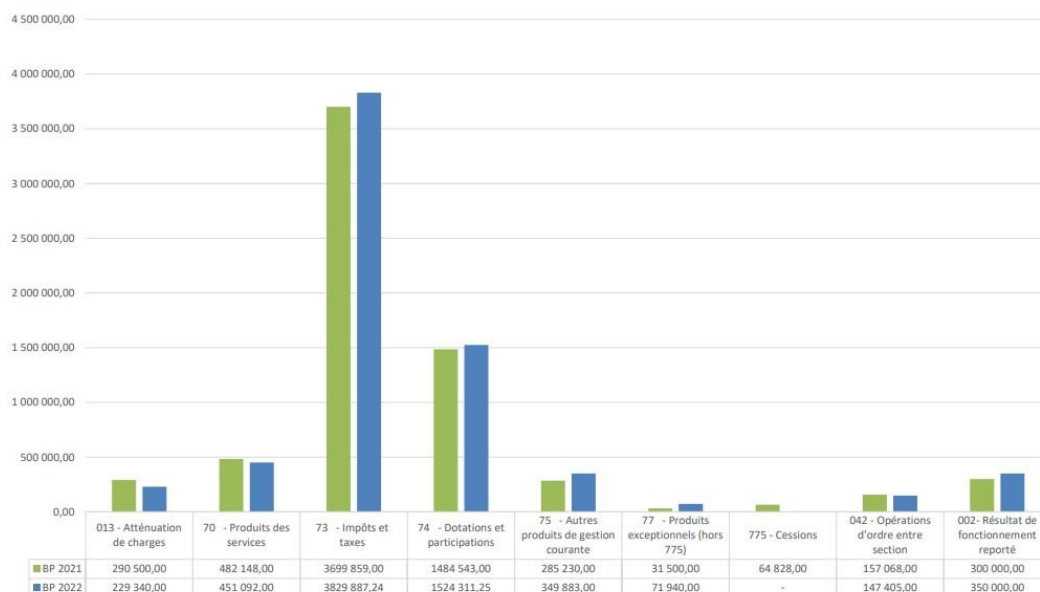
Recettes de fonctionnement – BP 2022



| TAXES | Proposition taux 2022 en % |
|-------------------------------------|---|
| TAXE D'HABITATION | Gel du taux sur les résidences secondaires et les logements vacants |
| FONCIER BATI | 39.67 |
| FONCIER NON BATI | 86.23 |
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | 29.31 |

Concernant les impôts et taxes, la prudence s'impose. Pour la taxe d'habitation, il est rappelé le gel des taux pour les logements vacants et les résidences secondaires. Le taux du foncier bâti soit 39.67 % reprend la part communale et la part départementale. Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Recettes de fonctionnement – BP 2022



Chapitre 013 : Des baisses sont prévues car en 2021, la collectivité a perçu des remboursements par les assurances d'agents ayant désormais quitté la collectivité. La facturation d'heures par la Communauté de Communes du Volvestre pour le service commun sera en diminution en 2022 suite aux agents en congés maternité. Ce chapitre enregistre le remboursement de l'indemnité inflation pour 8840 €

Chapitre 70 : La société CORUDO termine l'exploitation de l'installation de déchets inertes à Saint-Michel soit une baisse de recettes pour la collectivité d'environ 10 000€.

Chapitre 73 : Grâce à la revalorisation des bases fiscales prévue par l'état et au dynamisme de la taxe additionnelle aux droits de mutation, ce chapitre enregistre une évolution de 3.4 %

Chapitre 74 : La dotation de solidarité rurale et les remboursements de l'Etat liés à l'embauche de personnes en Parcours Emploi Compétences permettent d'envisager une augmentation de 2.6 % de ce chapitre.

Chapitre 75 : Suite à l'installation de panneaux photovoltaïques à Saint-Michel par la société URBA SOLAR, une nouvelle redevance sera perçue à hauteur de 55 000€

Monsieur Ho souhaite connaître l'impact financier entre l'arrêt d'exploitation par CORUDO et l'installation des panneaux par URBA SOLAR.

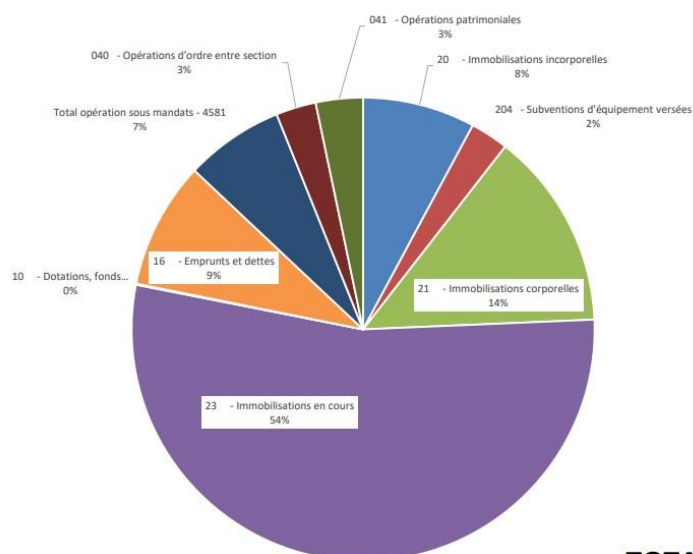
Madame Martin répond que la perte s'élève à 10 000 € pour le 1^{er} et le gain généré par le 2^{ème} s'élèvera à 55 000 €.

Chapitre 77 : on y trouve des recettes exceptionnelles telles que la dévolution de 44 00 € du Comité des fêtes à la commune suite à sa dissolution (44 000 €)

Chapitre 042 : Des travaux en régie sont prévus à hauteur de 100 000 €. Ce chapitre enregistre également les amortissements des subventions.

Madame Henry demande des précisions sur le versement de 1 €/habitants au PETR. Monsieur le Maire répond cette nouvelle cotisation participe au financement du service ADS qui instruit les autorisations d'urbanisme.

Dépenses d'investissement – BP 2022

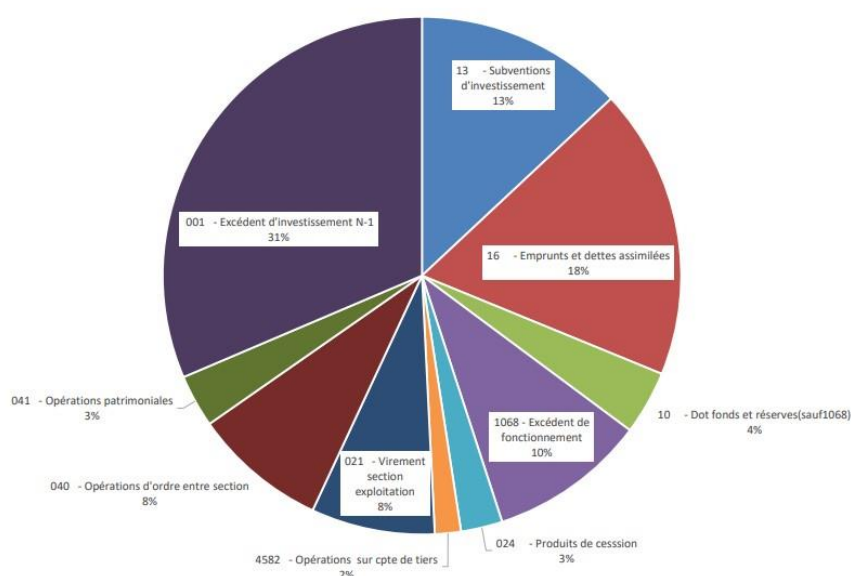


TOTAL = 5 263 645,78 €

Les éléments débattus lors du dernier conseil municipal lors du Débat d'Orientations Budgétaires sont repris en intégralité.

Ainsi les dépenses d'investissements comprennent notamment les travaux de construction des cuisines, le déploiement de la 2^{ème} phase de vidéoprotection et du Wifi, les travaux d'aménagement du carrefour de la rue Victor Hugo et de la route du Lançon, des travaux sur les aires de jeux, l'achat de la maison au 64 rue de l'Eglise, les achats de véhicules, de matériel informatique, de mobilier...

Recettes d'investissement – BP 2022



Il s'agit principalement :

- Des reports des excédents de fonctionnement et d'investissement
- des subventions d'investissements
- de la vente de 2 terrains communaux chemin de la Dourdouille.

Monsieur le Maire demande l'approbation du budget proposé.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les montants de subventions octroyées aux différentes associations et tient compte des conseillers municipaux intéressés qui ne prennent pas part au vote.

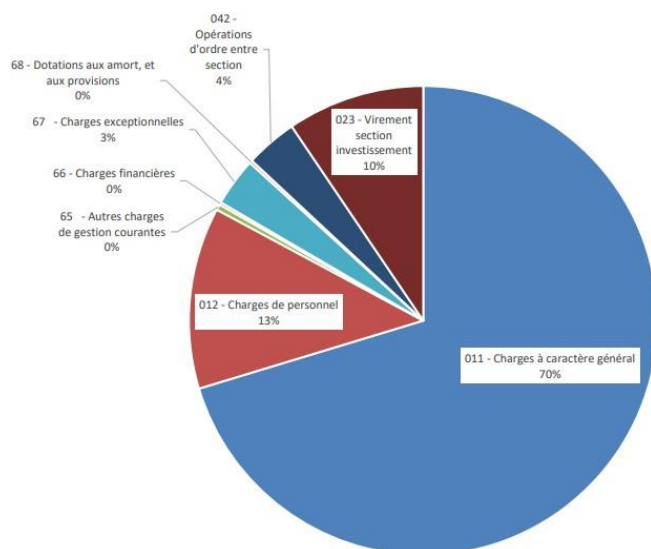
Votants : 19 – Pour : 19 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

Modifié suite séance du 19 avril 2022

▪ BUDGET DE L'EAU

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de 133 419.63 € pour l'exercice 2021. Compte tenu des besoins de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter la totalité de cette somme en section de fonctionnement du budget 2022.

Dépenses de fonctionnement – BP 2022

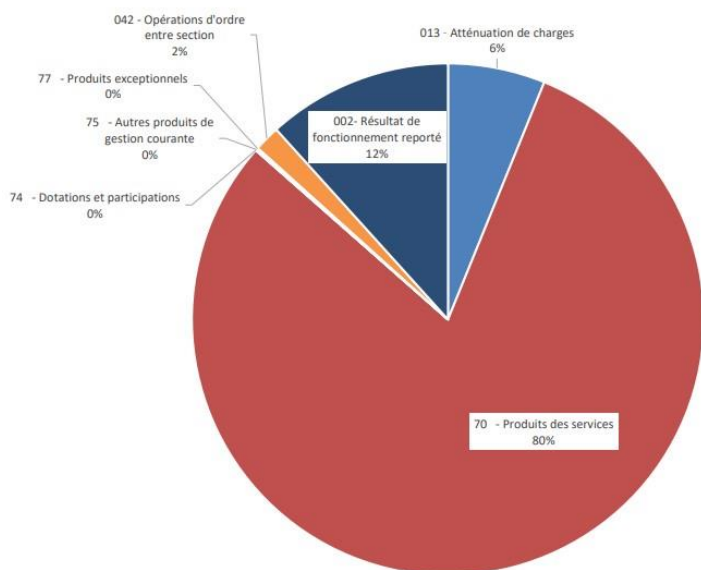


TOTAL : 1 140 635,63 €

Madame Martin rappelle que la commune achète l'eau au SMDEA09 ce qui représente la moitié des charges à caractère général.

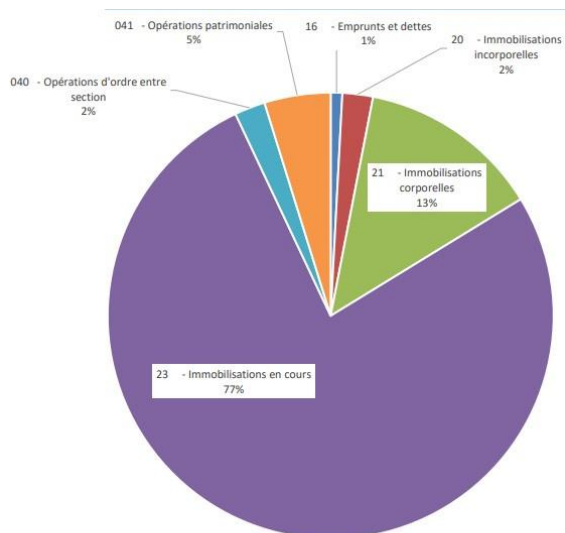
Les charges exceptionnelles représentent principalement le remboursement de factures pour un montant de 38 000 €.

Recettes de fonctionnement – BP 2022



Les produits des services proviennent de la vente d'eau aux usagers, à Salles-sur-Garonne et Marquefave.

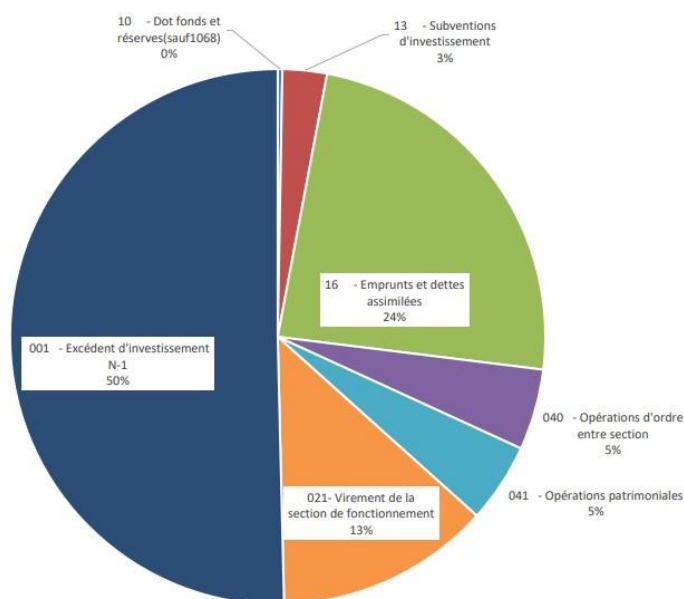
Dépenses d'investissement – BP 2022



TOTAL : 833 509,20 €

Les travaux en cours et programmés sur 2022 sont Avenue Aristide Briand pour 2 tranches, le remplacement de branchements plombs et vanne, des travaux Rue Victor Hugo. L'achat d'un camion est également prévu.

Recettes d'investissement – BP 2022



L'excédent d'investissement représente 419 895 €.

Sur cet enjeu d'avenir, Monsieur le Maire rappelle que le choix a été fait à Carbone de différencier la production, la distribution et l'entretien. La loi 2026 concernant le transfert de compétences est remise en cause. La mutualisation de la production est prévue avec la construction d'une usine d'eau sur Carbone.

Monsieur Ho regrette que le SMDEA 09 n'ait pas mis en place une tarification progressive et une part incitative à la réduction de la consommation pour des questions évidentes d'ordre social et environnemental. **Modifié suite séance du 19 avril 2022**

Monsieur Ramond répond que le syndicat RESEAU31 dont il est vice-président a mené une réflexion qui n'a pas abouti. **Modifié suite séance du 19 avril 2022**

L'idée entraîne un effet pervers car en fonction des secteurs montagne ou métropole, les tarifs applicables sont différenciés : moins onéreux en montagne que sur la métropole toulousaine. Également, la question de la progressivité pose des difficultés d'application : doit-on appliquer les mêmes pour les communes, les entreprises et les ménages sachant que la commune aura une consommation plus importante ce qui aura une incidence financière conséquente.

Monsieur Ho indique qu'il y a une expérimentation de cette progressivité tarifaire dans des collectivités de plus grandes tailles et qu'ils sont en attente des conclusions de cette étude.

Madame Massa indique que le robinet d'eau au Bois de Castres reste souvent ouvert et demande s'il peut être envisagé d'en installer un avec fonction automatique.

Madame Tempesta répond que des travaux de rénovation sont prévus coté PRJ.

Monsieur le Maire rappelle que nous allons vers une raréfaction de l'eau et que des augmentations de tarifs seront à craindre. Certes, l'eau est peut-être moins chère ailleurs mais l'état du réseau n'est pas forcément bien entretenu contrairement à Carbone et cet entretien sera un jour à la charge de ces communes ce qui les obligera à augmenter leurs tarifs.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

8. Emprunt service d'Alimentation en eau potable.

Monsieur Benarfa fait part au Conseil Municipal des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable en cours et à venir.

Il y a lieu de contracter un emprunt de 200 000 € pour financer ces investissements.

5 banques ont été consultées.

Au vu de l'analyse des offres, la commission des finances propose de retenir le Crédit mutuel qui propose l'offre la plus avantageuse : taux fixe de 0.95 % sur 25 ans.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce contrat d'emprunt et toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

9. Organisation des élections présidentielles.

Monsieur le Maire indique que concernant les élections présidentielles les bureaux de vote seront exceptionnellement ouverts de 8h à **19h**.

Il demande au Conseil Municipal de faire remonter les disponibilités de chacun à la Directrice Générale des Services.

10. Dates à retenir.

- Réunion de quartier du Lançon : jeudi 24 mars à 19h30
- Cérémonie de la citoyenneté : samedi 26 mars à 11 heures
- Inauguration de l'espace de convivialité : vendredi 15 avril à 18h30

A la question de Madame Massa concernant la cérémonie de citoyenneté, Monsieur le Maire répond qu'elle est organisée depuis 10 ans tout en précisant que certaines années elle n'a pu être organisée sur demande de la Préfecture en raison de scrutins électoraux.

11. Atlas de la biodiversité communale.

Monsieur Ho en tant que vice-président à la Communauté de Communes du Volvestre en charge de l'aménagement du Territoire et Transition Écologique informe l'assemblée que l'Office français de la Biodiversité a lancé un appel à projets permettant le financement d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

La réalisation d'un ABC donne la possibilité d'inventorier progressivement la biodiversité locale dans un objectif de valorisation et de préservation du patrimoine naturel. Sa finalité est d'une part de constituer un outil d'aide à la décision dans les projets d'aménagement, d'autre part de fédérer et mobiliser les acteurs autour des enjeux de la biodiversité.

Sa réalisation consiste en l'inventaire de taxons sur des habitats déterminés au préalable et permet la mise en lumière de problématiques liés à ceux-ci.

Les thématiques retenues sont :

- La présence de nids de chauve-souris
- Les papillons dans les côteaux secs et en prairie
- Les reptiles en continuités bocagères et réseaux de haies
- Les hirondelles et un recensement des écrasements routiers

Il est proposé à la commune de s'engager dans cette la démarche au travers de la candidature de la Communauté de Communes du Volvestre qu'elle doit présenter au plus tard le 15 avril 2022.

Une participation financière d'un montant d'environ 1000 € par an et pour une durée de 3 ans est demandée aux communes candidates.

Monsieur Ho précise que les mairies de Rieux, Lafitte-Vigordane et Bois-de-la-Pierre se sont positionnées sur ce projet. Avec Carbonne, cela formera une continuité territoriale essentielle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et sur la participation financière de la commune.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

| Marché | Montants HT | Objet du Marché | Entreprise attributaire |
|--|--|---|---|
| Arrêté n°2022/MP/002 Marché à procédure adaptée | Montant estimatif HT : 54 960 € HT soit 65 952 € TTC | Fourniture et livraison de matériel informatique pour deux groupes scolaires | Société LOREMA 6, Rue des Vieilles Vignes 31410 CAPENS |

➤ **Web enchères :**

| Arrêtés | Montants HT | Objet de la vente | Acheteur |
|---------------|-----------------|--|---|
| N°2022/MP/003 | Montant : 100 € | Vente d'une trancheuse à pain | Xteam Racing Parts 1, Route de la Digue 57100 THONVILLE |
| N°2022/MP/004 | Montant : 500 € | Vente d'un lot de 83 chaises de maternelle | OUROU BANG NA Fataou 16, Impasse des Lavandes 30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIE |
| N°2022/MP/005 | Montant : 53 € | Vente d'un lot de 4 chaises et 2 tables maternelle | VETTORI Michel Village 31390 PEYSSIES |
| N°2022/MP/006 | Montant : 423 € | Vente d'un aspirateur de feuilles | FABRIS René 2, Route de Carbonne 31390 PEYSSIES |
| N°2022/MP/007 | Montant : 284 € | Vente d'un nettoyeur eau chaude Karcher | ENGEL Jacques 2500 Mas du Haut Rayol 83390 PUGET VILLE |

INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Volvestre souhaite informer l'assemblée sur le budget 2022 de l'EPCI et fait part de certaines orientations budgétaires :

- Les travaux de maîtrise d'ouvrage de l'aire d'accueil des gens du voyage (18 à 20 places) vont débuter avec obligation légale de réalisation au plus tard en 2023.
- L'obligation de réaliser l'aire d'accueil de grand passage. Monsieur le Maire rappelle que le Volvestre n'a toujours pas d'aire pourtant obligatoire depuis 2014.
- Le projet du parking de la Gare (200 places)
- Une réflexion est menée pour un changement du mode de collecte. A ce jour, 4 flux sont collectés déchets, cartons, papier et verre. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) représentera 60€/ tonne en 2024 contre 13 €/ tonne aujourd'hui. L'objectif est de passer à une collecte avec mise en place de points d'apports volontaires. L'impact financier de ce changement de mode de collecte est important et représenterait une économie d'un million d'euros par an. Également, ce mode de collecte représente une meilleure valorisation des déchets ainsi qu'un meilleur respect de l'environnement. Sur le plan humain, Monsieur le Maire fait une comparaison : aujourd'hui, une journée de travail permet de collecter 6 tonnes de déchets et nécessite 7 agents, demain la journée de travail permettra de collecter dans les points d'apports volontaires 15 tonnes de déchets avec un seul agent.

Madame Lacoste demande si ça sera le même principe qu'en Espagne.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et rappelle que les précurseurs sont l'Italie.

Monsieur Ho tient à préciser que pour les personnes vulnérables ne pouvant se rendre dans les points de collecte feront l'objet d'un accompagnement particulier.

Monsieur le Maire termine par l'engagement pris pour l'implantation d'un centre aquatique dans le Volvestre dont le lieu reste à définir. Cet investissement est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et est compris entre 12 à 13 millions d'euros avec un coût de fonctionnement chiffré entre 600 000 € à 700 000 € / an.

Ce complexe devrait accueillir un bassin sportif avec 6 couloirs, un bassin d'activité, une pataugeoire, des espaces bien-être, détente et aire de jeux. La Région accompagnera ce projet.

A la question de Madame Henry sur la grandeur du bassin, Monsieur le Maire répond que la longueur est de 25 mètres.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire,

Denis TURREL

